

Dr

Médecine Générale

T+41

F+41

A QUI DE DROIT

@gmail.com

Concerne : M né le

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr , certifie que

M

Est venu à notre consultation pour demander conseil.

M est un fumeur de cannabis depuis de longues années, environ 30 ans. Sa consommation est régulière et quotidienne. Il fume dans le but de se détendre et de lutter contre son anxiété. Il ne consomme ni alcool ni aucune autre drogue en dehors du cannabis. Contrairement à ce qu'on peut observer habituellement, M décrit l'effet du cannabis comme positif sur son niveau d'énergie et son bien-être. Il avait pris l'habitude de constituer des stocks afin de limiter les coûts de sa consommation.

M se présente comme un consommateur extrêmement averti des effets du cannabis et qui décrit sa consommation comme ayant des effets thérapeutiques notamment sur sa capacité à se concentrer et qui persistent malgré les années de consommation. Nous n'avons pas observé de signe de dépendance physique au cannabis.

Nous lui avons conseillé de limiter sa consommation afin d'éviter d'éventuelles complications neuro-psychologiques et de conserver les effets thérapeutiques dont il bénéficie.

A Genève le 11 octobre 2010

Docteur M. [redacted]
F.M.H. médecine interne

1212 GRAND-LANCY (Suisse)

Tél. + 41

Fax + 41 [redacted]

e-mail : [redacted]

Le 20 Octobre 2016

A QUI DE DROIT

CERTIFICAT MEDICAL

Par la présente, le médecin soussigné certifie qu'il est le médecin traitant de Monsieur [redacted] née le [redacted] depuis plus de dix ans et le voit régulièrement.

Je certifie par la présente que Monsieur [redacted] pourrait bénéficier, en raison de ses problèmes de santé, de l'usage de cannabis pour des raisons médicales.

[redacted]

Etabli à la demande de l'intéressé et remis en main propre pour tout usage qu'il jugera justifié

Dr

Spécialiste en Psychiatrie et psychothérapie FMH

Rue

Genève

Tél.

Fax

Natel

@bluewin.ch

No RCC:

Rp. Genève, le 31.10.16

C:

Certificat médical

Le médecin bulgare certifie
que Mme. [redacted] est prise en
traitement dans mon cabinet.

Pour des raisons médicales un
traitement à base de THC
pourrait être justifié
une fois indiquées à
chaque 3 mois